

## La Validation des Etudes Supérieures...

...ou comment gagner du temps en réduisant la durée de ma formation au Cnam.

La validation des études supérieures (VES) vous permet d'être dispensé de certains modules de formation et de l'examen correspondant.

En fonction des formations suivies antérieurement (même si elles n'ont pas été sanctionnées par un diplôme), des diplômes de l'enseignement supérieur que vous possédez et de la nature du diplôme Cnam préparé, les dispenses peuvent être automatiques ou non.



le cnam  
Pays de la Loire



# Validez vos acquis et gagnez du temps

VAE, VAPP, VES

## Dispense automatique...

Vous n'avez aucune démarche à entreprendre, il vous suffira de remettre une copie de votre diplôme au moment de votre demande de diplôme.

À titre d'exemple, les titulaires de diplômes de 1er cycle ont la possibilité d'accéder à la plupart des seconds cycles du Cnam.

## ...ou demande de dispense

Un dossier de demande de dispenses est à préparer. Il contiendra les justificatifs de vos formations antérieures en lien avec les enseignements du cursus Cnam (programmes, volumes horaires).

Un avis sur l'opportunité de votre demande est donné localement en concertation avec le responsable de filière. Puis votre dossier est transmis ensuite au Cnam-Paris. Une décision individuelle vous est alors notifiée, fondée soit sur la jurisprudence, soit sur l'avis des enseignants concernés.

Renseignez-vous auprès du service de scolarité de votre centre pour faire le point sur les possibilités de dispenses.

➔ **Les formulaires sont à retirer auprès de votre conseiller formation.**

### Contacts

Rapprochez-vous de votre conseiller formation [dans le centre le plus proche de chez vous.](#)

### Voir aussi...

> [Validation des acquis de l'expérience](#)

### Indicateurs de résultats

**VAP/VES :**

Au Cnam, 85% à 90% des demandes d'accès à un cycle de formation (VAP) ou de dispense d'unités d'enseignement (VES) obtiennent une réponse positive.